

Saint-Sauveur, le 13 mars 2014.

Madame Louise Pelletier
Greffière
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse 800,
Rue du Square-Victoria, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
greffe@regie-energie.qc.ca

Objet : Opposition à l'installation sous pression des nouveaux compteurs d'Hydro-Québec à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Madame,

Je suis une citoyenne de Saint-Sauveur et depuis le 13 octobre 2013 je suis en lutte avec Hydro-Québec et ses représentants CapGemini.

Procédures et communications avec Hydro-Québec et son représentant CapGemini

- Ayant reçu la première lettre prônant l'installation « sans frais d'un compteur de nouvelle génération », j'ai manifesté mon REFUS en téléphonant pour faire noter à mon dossier que je refusais tout changement de compteur et que je voulais conserver mon compteur électromécanique.
- La dame m'a dit que ce n'était pas une option possible, a tenté de me convaincre de la non dangerosité des compteurs etc..., mais elle a tout de même mentionné qu'une note de mon refus serait mise à mon dossier.
- J'ai quand même envoyé une lettre, le 5 novembre 2013, en courrier recommandé pour signifier par écrit mon avis de non consentement à l'installation d'un compteur-émetteur de radiofréquences.
- Par la suite j'ai reçu une lettre d'Hydro-Québec, m'informant de nouveau que je ne pouvais pas conserver mon compteur actuel « puisque cette option est considérée comme non valide par la Régie de l'énergie », et qu'il m'était « interdit d'entraver le bon fonctionnement... ou d'effectuer quelque manœuvre ou intervention que ce soit sur les équipements d'Hydro-Québec... »

- Fin décembre 2013 ou début Janvier 2014 (j'aurais dû noter la date exacte !...), des représentants d'Hydro-Québec se sont présentés chez moi pour changer les compteurs. Je n'étais pas présente, mais ma mère qui habite au rez-de-chaussée y était, et a dit aux deux employés que nous refusions le changement de nos compteurs.
- L'un des employés ou représentant d'Hydro-Québec a mis le pied dans la porte et a commencé à discuter avec ma mère et son conjoint, arguant les frais additionnels à venir etc... et le ton était plutôt celui de l'intimidation.
- Ils sont quand même repartis sans faire le changement cette journée-là et depuis, nous avons barricadés l'accès à nos compteurs qui sont à l'extérieur de la maison.
- Le 5 mars 2014, ma mère et moi, avons toutes les deux reçu des messages téléphoniques nous demandant de communiquer de nouveau avec CapGemini au numéro 1-866-806-2958 pour l'option de retrait d'Hydro-Québec.
- J'ai retourné l'appel hier matin, le 12 mars 2013, et j'ai failli me faire attraper par le représentant Monsieur Max Descartes, qui a pris en note ma demande de RETRAIT alors que moi j'appelais pour réitérer un avis de REFUS. Veuillez noter que « retrait / refus » la confusion est facile !
- Je n'ai toutefois pris aucune chance, et j'ai quand même pris soin d'envoyer, le 6 mars 2014 en courrier recommandé, un 2^e Avis de non-consentement à l'installation d'un compteur-émetteur de radiofréquences et à toute entrée non autorisée sur ma propriété pour toute fin autre que la relève de ma consommation d'électricité.
- Je suis d'accord avec les points évoqués par Madame Stéphanie Poirier, résidente de St-Hippolyte, à savoir le non-respect d'Hydro-Québec pour ses clients et consommateurs que sont les citoyens Québécois.
- Tout comme Madame et Monsieur Lusignan de Rosemère je demande d'obliger Hydro-Québec à cesser ses méthodes de pression auprès des citoyens pour l'installation des compteurs électro-polluants tout en retirant son matériel dangereux installé de force.
- Je demande aussi un moratoire sur tout le développement de cette technologie électro-polluante. Les citoyens doivent être entendus car le déploiement de cette technologie est en train de devenir une réelle question de santé publique.
- Par la présente je veux officiellement porter plainte sur les façons de procéder d'Hydro-Québec et de ses représentants.

- J'ai retrouvé mon équilibre et les étourdissements ont graduellement diminué lors du 5^e jour après l'exposition à ce « blast » de fréquences.
- Depuis cette journée fatidique du 20 février 2014, je ressens presque à tous les jours des étourdissements, que je sois dans le village de Saint-Sauveur, dont la majorité des compteurs sont changés, et il y en a beaucoup !, ou chez moi, où je suis une des rares citoyenne de mon quartier à avoir refusé le compteur intelligent.
- Qu'est-ce que je vais pouvoir faire ? Où aller me réfugier ? Tout le quartier est devenu un immense micro-onde à ciel ouvert qui fonctionne 24 hres /24 hres !
- Depuis cette journée fatidique du 20 février 2014, je ne suis retournée chez ce client, que 2 fois et cela très rapidement, pour ne pas m'exposer plus d'une heure à la fois, à cette surdose de fréquence dévastatrices.
- Je doute de pouvoir de nouveau travailler régulièrement à cet endroit et je devrai trouver une autre façon de pouvoir maintenir mon lien avec ce client.
- Quand je pense à tous ces gens qui résident dans des habitations à logements multiples, que ce soit des logements, condos, ou autres types de logis, où il y des compteurs installés en grand nombre, cela va devenir infernal pour les humains qui vont y vivre... ou plutôt... tenter d'y survivre !
- Alors je vous demande de prendre en considération cette demande pour les phases 2 et 3 de ce projet qui va à l'encontre de nos droits. Je ne devrais pas avoir à me battre à ce point pour avoir le droit de préserver ma santé.
- Je demande aussi un moratoire sur tout le développement de cette technologie électro-polluante. Les citoyens doivent être entendus, car le déploiement de ce projet est en train de devenir une réelle question de santé publique.

Lyse Gagnon
 6 Des Sentiers
 Saint-Sauveur, Qc, J0R 1R7